

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

3 premiers trimestres 2018

■ ■ ■ Le stock d'entreprises actives à Paris est en hausse de 4,7 % par rapport aux trois premiers trimestres 2017, ainsi que les immatriculations au RCS, + 10 % (auto-entrepreneurs inclus). En matière de procédures collectives, les règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliation) baissent de 7 % avec une diminution significative des emplois salariés concernés (- 34 %) ; les ouvertures de sauvegarde et de redressement judiciaire baissent respectivement de 22,5 % et de 20,4 %. Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées est en forte hausse (+ 65,4 %) ; les jugements d'ouverture de liquidation judiciaire diminuent (- 9 %). En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés baisse de 6 % ; les ordonnances d'injonction de payer sont en hausse (+ 4 %) ; le nombre d'ordonnances de référé est stable ; enfin, le taux de réussite des conciliations (41,6 %) est en augmentation par rapport à la même période de l'année précédente. ■ ■ ■

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

420 031 entreprises en activité au 30 septembre 2018

Au 30 septembre 2018, le stock d'entreprises actives (420 031) enregistre une hausse de 4,7 %, avec 18 697 entreprises supplémentaires à Paris par rapport au 30 septembre 2017.

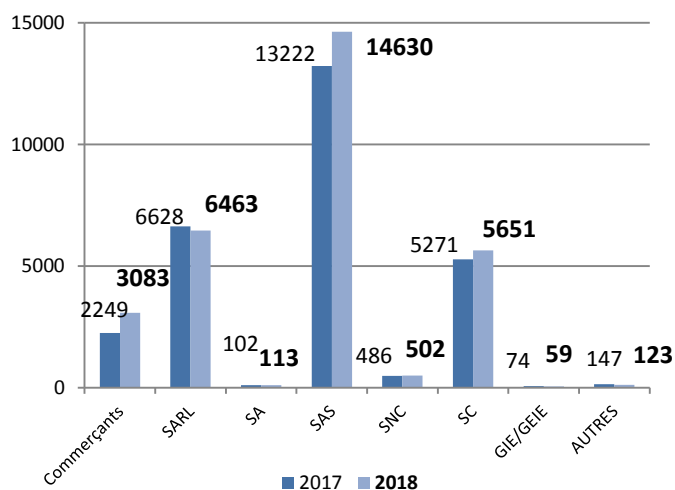
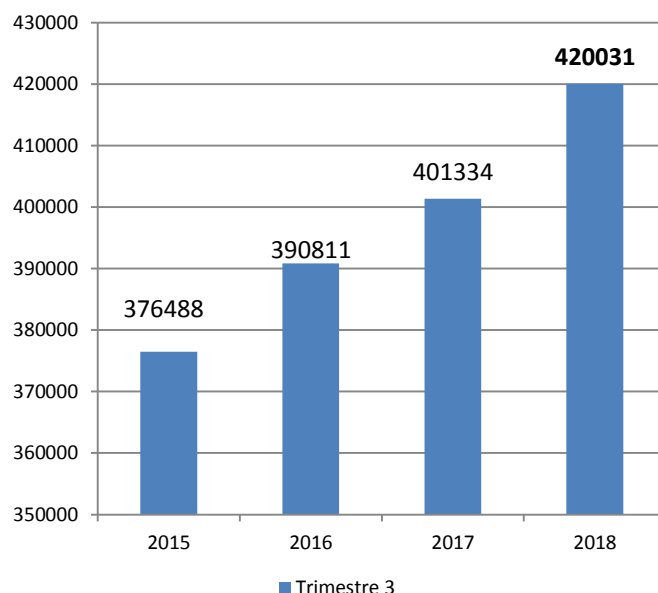
Immatriculations d'entreprises

Au 30 septembre 2018, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 29 270 nouvelles entreprises, soit une hausse de 10 % par rapport à 2017. Parmi ces immatriculations, on dénombre 2806 auto-entrepreneurs.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

68,5 % des nouveaux dirigeants sont des hommes, 22,6 % sont des femmes, 8,9 % sont des personnes morales.

Stock des entreprises



Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

69,25 % des immatriculations concernent des entreprises commerciales (pour celles-ci sont notamment recensées : 21,1 % de SARL, 47,8 % de SAS, 0,4 % de SA); 10,1 % sont des commerçants, des EIRL et des auto-entrepreneurs. Les sociétés civiles représentent 18,5 % des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 2,4 % des immatriculations : SNC, GIE, GEIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc.

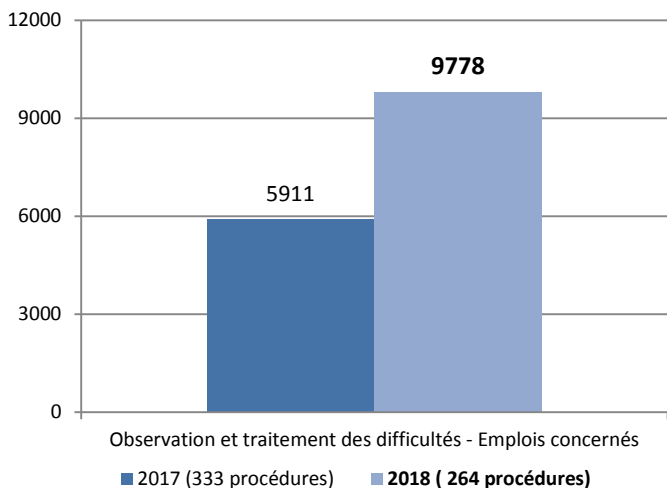
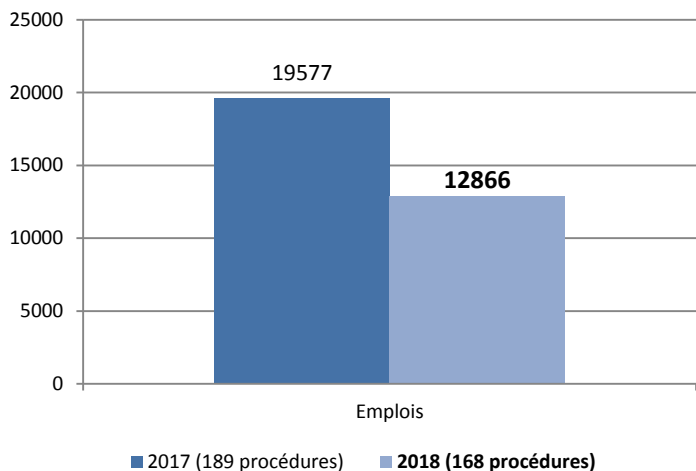
Le nombre d'immatriculations de SAS est en augmentation constante depuis plusieurs années, au détriment des immatriculations de SARL.

Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés : 1287 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts au cours des 3 premiers trimestres 2018, soit une baisse significative de 10,2 % par rapport à 2017.

Traitement préventif : 180 demandes de mandat ad hoc et de conciliation ont été présentées au tribunal au 30 septembre 2017, soit 7 % de moins qu'en 2017. Celles-ci ont donné lieu à l'ouverture de 168 procédures, chiffre stable par rapport à 2017.

Emplois et passifs* : 12 866 emplois étaient concernés par ces procédures (- 34 %). Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 1122,7 millions € contre 4240 millions € en 2017.



Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : 31 procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le tribunal au cours des 3 premiers trimestres 2018, contre 40 en 2017.

Redressements judiciaires : 233 procédures ont été ouvertes en 2018 (293 en 2017) sur la même période.

Emplois : 9778 salariés étaient concernés par ces procédures, en augmentation de 65,4 % par rapport à 2017.

Plans en cours : 970 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution au 30 septembre 2018, contre 939 en 2017.

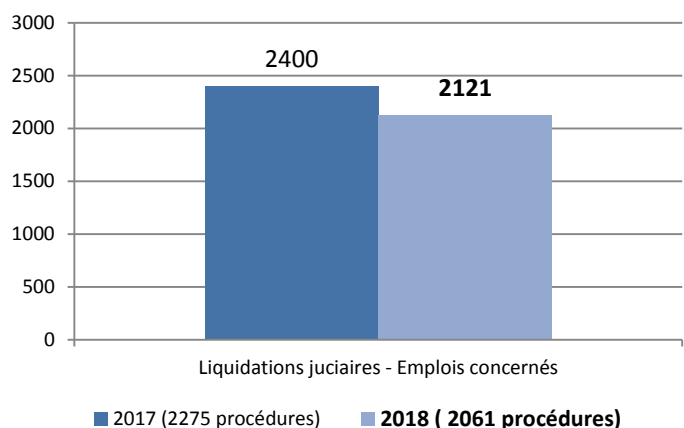
Liquidations judiciaires

Jugements d'ouverture : 2061 jugements d'ouverture ont été prononcés au cours des trois premiers trimestres 2018, en baisse par rapport à 2017 (- 9 %).

Emplois* : 2121 salariés étaient concernés (contre 2400 en 2017, - 12 %), soit environ un salarié par procédure.

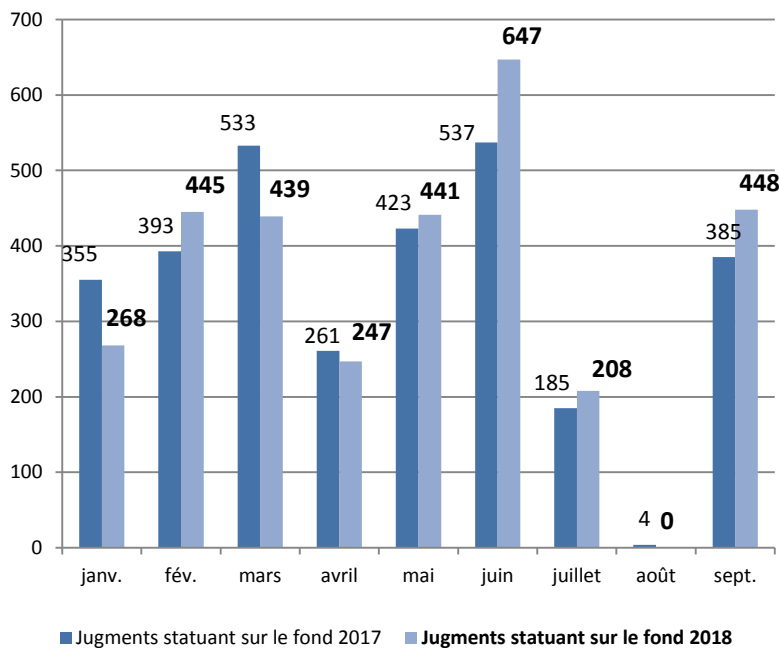
Procédures en cours : 7 633 procédures étaient en cours devant le tribunal au 30 septembre 2018 (7740 en 2017).

2241 procédures ont été clôturées en 2018 (+12 % par rapport à 2017).



* Il s'agit des emplois/passifs déclarés ou connus





Contentieux

Stock des affaires en cours : 7 808 affaires étaient en cours au 30 septembre 2018 (dont 66 affaires de caisses de retraite), contre 8 313 en 2017 (dont 249 affaires de caisses de retraite).

Jugements prononcés *: 4 646 jugements ont été prononcés (dont 3 143 statuant sur le fond)* au cours des 3 premiers trimestres, contre 4 638 en 2017 (dont 3 076 statuant sur le fond).

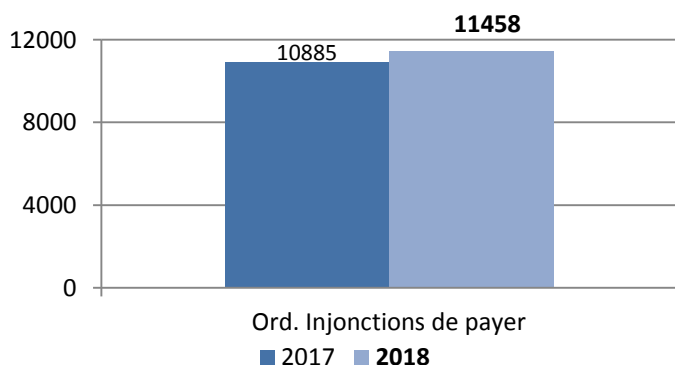
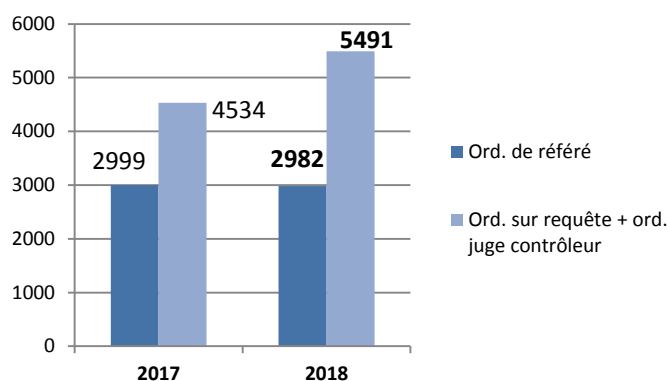
Mesures d'instruction (fond/référé) 87 mesures d'instruction ont été ordonnées sur cette même période, contre 103 en 2017, (- 16 %). 90 rapports ont été déposés. Les mesures d'instruction en cours étant de 226, le délai moyen de traitement est de 22,6 mois.

*Ces données excluent les 360 jugements de caisses de retraite prononcés en 2018.

Ordonnances rendues

Référés : 2 982 ordonnances de référé ont été rendues au cours des 3 premiers trimestres 2018, chiffre stable par rapport à 2017. L'ensemble des ordonnances a porté sur des litiges représentant un total de 400 millions €.

Ordonnances sur requête : 4 984 ordonnances sur requête ont été rendues au 30 septembre 2018, dont 1201 relevant de la juridiction du président et 3783 relatives au RCS, parmi lesquelles 89 nominations de commissaires aux apports. 507 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur. Les ordonnances sur requête sont en augmentation (+ 27 %) par rapport à 2017.



Ordonnances d'injonction de payer

11 458 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées au 30 septembre 2018, soit 5 % de plus qu'en 2017 ; les demandes ont porté sur 71,7 millions € (83 millions € en 2017), soit 6 257 € en moyenne par ordonnance (7 625 € en 2017).

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 17,4 % en 2018, contre 18,3 % en 2017. Le taux d'opposition est de 3,8 % (3,6 % au 30 septembre 2017).



Modos amiables de règlement des différends

Au 30 septembre 2018, 389 procédures de conciliation ont été ouvertes, avec un taux de conciliations réussies de 41,6 %.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
2018	389	162	5

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise.

Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales.

